

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Transport aérien : gare au relâtaire et sanitaire

**AVEC** la récente augmentation du nombre de vols hebdomadaires accordés aux compagnies desservant le Gabon, il y a risque évident d'une deuxième vague de la pandémie de Covid-19 à craindre. Même s'il se montre rassurant, le gouvernement se doit de rester vigilant à l'égard des vols en provenance des pays à risque.

Guy Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

**L**E gouvernement gabonais poursuit l'assouplissement des mesures restrictives, prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Dernière en date, l'augmentation de la fréquence des vols commerciaux à partir du 1er septembre 2020.

La décision annoncée le 25 août courant est motivée par le constat de l'amélioration de la situation sanitaire enregistrée ces dernières semaines, par le système gabonais de riposte contre la maladie. Elle concerne, entre autres, les liaisons internationales. Dès le début du mois prochain, les vols entre Libreville et le reste du monde passeront à trois par semaine et par compagnie aérienne contre deux précédemment. Ainsi, devrait-on s'attendre, dans un contexte de rentrée scolaire, à vivre des mouvements humains bien plus importants que ceux observés jusqu'ici.

Une évidence de nature à susciter l'inquiétude de la population, au regard de la résurgence de la pandémie dans les pays dits à risque comme la France où plus de 4 500 nouveaux cas ont été enregistrés en une journée, dimanche dernier. Mais aussi en Chine où la question est prise très au sérieux. Cette réaction est d'autant plus justifiée que l'aéroport international Léon-Mba de Libreville constitue la principale porte d'entrée des voyageurs en provenance des pays étrangers, notamment ceux cités précédemment. Ainsi, se pose la question de

savoir si toutes les dispositions ont été prises à ce niveau.

Face aux multiples interrogations, le gouvernement se veut rassurant. Il indique que "le dispositif sécuritaire et sanitaire mis en place ne sera pas réduit, il devrait plutôt être renforcé pour prévenir l'entrée de nouveaux cas positifs". Lors de la dernière concertation entre le ministre en charge des Transports, Léon Armel Bounda Balonzi, l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac) et les compagnies aériennes, la position du gouvernement a été clairement indiquée. Il ne sera guère question de s'exposer à de nouvelles contaminations dues aux mouvements humains entre les pays à risque et le Gabon. D'où la décision d'ouvrir tout doucement. Car, comme n'ont cessé de rappeler les autorités gabonaises, "cette pandémie n'est pas derrière nous, elle est présente, insidieuse et constitue toujours un péril qui menace notre existence".

Air France fait partie des compagnies étrangères autorisées à desservir le Gabon en cette période de crise sanitaire. La vigilance doit donc rester de mise, d'autant plus que le principe de réciprocité à l'égard des pays de l'espace Schengen a été levé. L'on se rappelle qu'en juin dernier, les autorités de l'Union européenne (UE) avaient décidé d'interdire l'entrée sur leurs sols aux ressortissants des pays africains. Cette mesure avait fait couler encre et salive sur le continent, poussant les autorités gabonaises à réagir comme il se doit. Finalement, le 29 juin, alors ministre d'État aux Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze

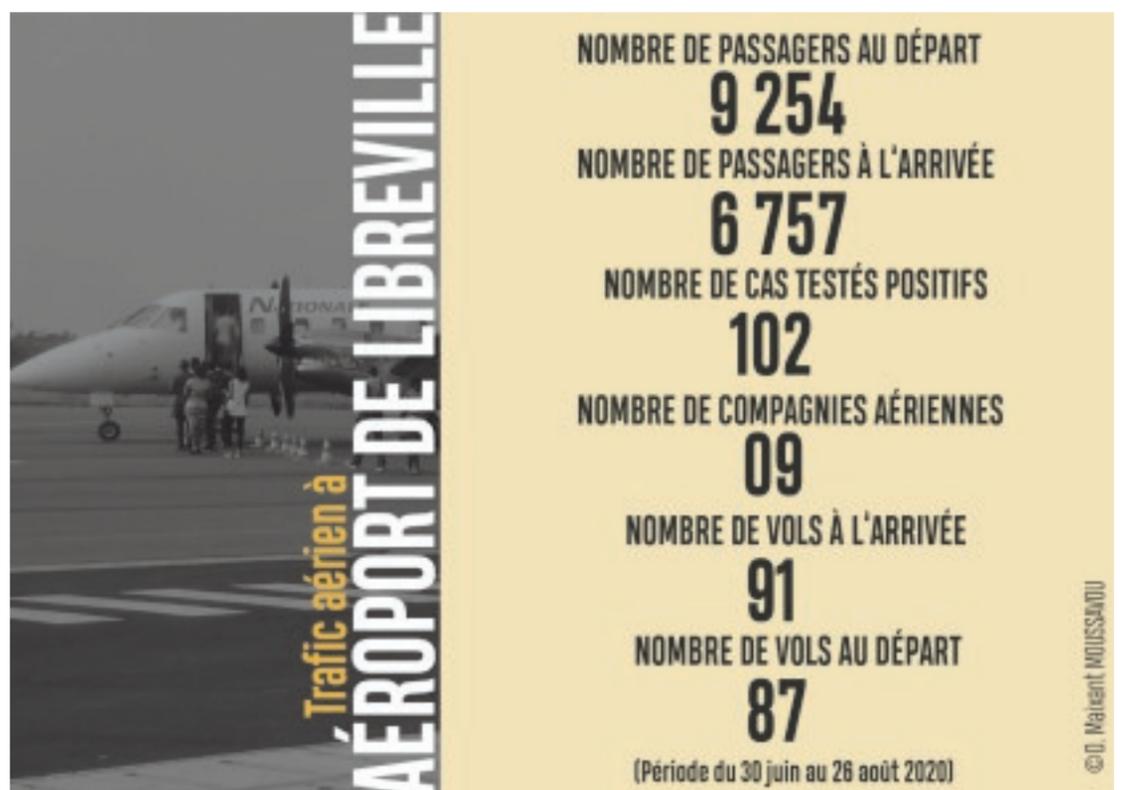
avait reçu les ambassadeurs de l'UE, notamment de la France, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne, pour mieux cerner les contours de cette affaire.

Une grande surveillance est également attendue à l'endroit des voyageurs en provenance des pays dits à risque, mais qui, avant d'arriver au Gabon, transitent d'abord par un ou d'autres États. Un visiteur en provenance de la Chine peut, par exemple, séjourner au Cameroun ou au Maroc avant de venir dans notre pays. Selon les chiffres rendus publics, mercredi, par le Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus, le Gabon compte officiellement, depuis le 12 mars dernier, 8 468 cas testés positifs pour 7 066 guérisons, 53 décès et 30 hospitalisations dont deux en réanimation.



Photo: Aristide Moussavou L'Union

Le gouvernement devrait renforcer la sécurité au niveau de l'aéroport



# chement du dispositif sécuri-

## Protocole sanitaire : ADL sous surveillance

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**A**LORS que le Gabon avait annoncé la reprise des vols nationaux et internationaux le 1er juillet dernier à raison de deux fréquences par semaine pour les différentes compagnies aériennes, l'aéroport de Libreville (ADL) reste depuis lors, l'une des principales portes d'entrée du nouveau coronavirus (Covid-19) dans le pays.

En effet, dans le but de freiner la propagation du Covid-19, les autorités aéroportuaires ont instauré au sein de cet espace aérien, une série de mesures. "Afin de respecter les mesures sanitaires, le temps de traitement des formalités liées au départ est devenu plus long. Nous demandons aux passagers de se présenter à l'aéroport trois heures avant l'heure prévue du décollage, sans oublier des robots utilisant des rayons ultraviolets pour éliminer les virus", souligne une source proche de l'aéroport Léon-Mba de Libreville.

Quid de la collaboration de



Photo: H.N.M

### L'aéroport de Libreville face à l'épreuve du Covid-19.

l'ADL avec les autorités sanitaires? "Le ministère de la Santé qui travaille avec le Comité du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus (Copil) a affecté une équipe sur place, et c'est à elle que reviennent certaines tâches. À notre niveau, les mesures barrières restent de mise, et nous faisons tout pour que cela soit respecté", rajoute la même source.

Selon un communiqué du ministère des Transports daté du 25 août dernier, "suite à l'amélioration de la situation sani-

taire enregistrée ces dernières semaines par notre système de riposte (...), la fréquence des vols a été augmentée à trois par semaine pour les différentes compagnies qui desservent le Gabon". Cette mesure devrait accroître les mesures de surveillance à l'ADL par où le coronavirus est entré au Gabon, le 12 mars 2020.

Pour rappel, le Gabon compte officiellement, selon un dernier bilan publié par le Copil mercredi, 8468 cas positifs au nouveau coronavirus, dont 53 décès.



international Léon-Mba.

## Les aéroports et la hantise d'un rebond

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

**F**ORTEMENT impacté par l'épidémie, le trafic aérien reprend peu à peu au Gabon, en atteste la récente note du ministre des Transports annonçant l'augmentation d'un cran, des vols nationaux et internationaux. En effet, le coronavirus qui fait rage a déjà tué plus de 826 000 personnes à travers le monde et se propage de plus en plus rapidement en dehors de la Chine, et ce, notamment, à cause du trafic aérien. La fermeture en cascade des aéroports et l'annulation de certains vols à risque ont permis de réduire considérable-

ment le nombre de cas dans les pays autres que la Chine.

On se souviendra du cas zéro gabonais qui a eu pour porte d'entrée l'aéroport international Léon-Mba de Libreville, précisément par la compagnie aérienne Air France. Et si cet allègement des restrictions des vols constituait une menace? Si nos terminaux vont, dès le 1er septembre prochain, retrouver l'agitation quasi-normale du trafic aérien avec l'annonce gouvernementale, qu'en est-il du filet de sécurité aéroportuaire exigé en pareille circonstance? Car cette période coïncide également avec la rentrée, donc des grands mouvements en aller-retour.

Avec la hausse des cas de contaminations dans d'autres pays tels que la France, l'Espagne, les États-Unis, etc., les aéroports ont dû revoir les mesures sanitaires visant à renforcer la sécurité et l'hygiène de leurs terminaux. À côté du contrôle de température aux arrivées, les grands aéroports ont réalisé le déploiement d'un système de protection qui passe par la réalisation d'un test PCR COVID-19 rapide en cas de température supérieure à 38 °C. Qu'en sera-t-il dans notre pays? Cette décision du ministre Léon Armel Bounda Balonzi est certes un soulagement pour les opérateurs de ce secteur. Mais elle constitue, néanmoins, une in-



Photo: Bandoma

quiétude pour les populations qui gardent en mémoire l'arrivée du cas zéro le 12 mars dernier. Une décision qui suscite en

même temps la hantise d'une deuxième vague de contaminations tant redoutée aussi bien chez nous que partout ailleurs.